



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 septembre 2023

L'an Deux Mil vingt-trois, le quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : le 29 août 2023

Membres présents : Patrice MINET, Didier GIMONNET, Denis MICHEL, Thierry FAUPIN, Jean-Guy VALLOIS et Stéphanie MOREIRA.

Absents représentés : Monsieur Christophe DIDIER représenté par Monsieur Denis MICHEL, Madame Catherine LECLERT représentée par Monsieur Patrice MINET et Monsieur Jérôme GRELLET représenté par Monsieur Jean-Guy VALLOIS.

Absents : Madame Nathalie CIOSEK.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MOREIRA.

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 10

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 juin 2023,
- 2- Travaux écoulement lieudit Les Bourgs (traverse Cuis-Grauves),
- 3- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30

Il demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : Expérimentation du compte financier unique (CFU), approuvé à l'unanimité.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09 juin 2023.

2. 2023/18 – Travaux écoulement lieudit Les Bourgs (traverse Cuis-Grauves)

Monsieur le Maire informe le conseil que l'installation de l'écoulement des eaux pluviales s'est effondrée. Un devis de l'entreprise BOIVIN est présenté pour l'aménagement de deux caniveaux en U bétonné pour un montant de 5 964.00 € TTC. Le conseil approuve à l'unanimité ce devis.

3. 2023/19 – Expérimentation du compte financier unique (CFU)

Vu l'accord de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne pour la candidature à la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023,

Considérant que la commune de Cuis applique la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,
Considérant que la M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Ce compte financier unique est plus lisible et plus simple que les deux documents qu'il remplace. Il sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable dans le respect de leurs prérogatives respectives.
L'expérimentation du CFU nécessite une délibération du Conseil Municipal. Une convention pour l'expérimentation du CFU sera signée avec l'Etat.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023,
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la convocation de Mme la sous-préfète d'Epernay, le mercredi 6 septembre 2023 des communes de Cuis et Cramant concernant le paiement des frais de fonctionnement scolaire et la suppression du surveillant accompagnant les élèves lors des trajets en bus. La direction départementale des Finances publiques et l'inspection académique participeront également à cette réunion.

Fin de séance : 19 h 30.

Fait à Cuis, Le 05 septembre 2023

Le Maire, Patrick BUFFRY

La secrétaire de séance, Stéphanie MOREIRA

